



Document de référence de la Section des sciences de l'éducation (SSED) concernant les « Critères d'évaluation des dossiers du corps enseignant »

PRELIMINAIRES

Fonctions du document

Ce document a pour dessein de :

- Fournir des instruments facilitant l'harmonisation des pratiques des commissions de nomination ou de renouvellement, étant entendu que lesdites commissions conservent toutes leurs prérogatives d'appréciation, d'évaluation et de décision, pour autant que les procédures adoptées soient explicitées et justifiées.
- Clarifier, à l'intention des personnes susceptibles d'être candidates à un poste, les procédures et les critères sur la base desquels leurs dossiers seront évalués.
- Fournir un texte de référence en ce domaine, à la fois conforme aux règlements de l'Institution et susceptible d'être fourni à cette dernière ou à d'autres instances en cas de requête explicite.

Par ailleurs, ce document constitue une référence pour les membres et instances de la SSED quant aux critères d'appréciation de l'activité menée en son sein par tous ceux qui y oeuvrent, tous corps confondus.

En d'autres termes, ce document est conçu comme un **outil de régulation** au profit d'une plus grande transparence dans les modalités d'appréciation des dossiers, et il ne doit donc en aucune manière être considéré comme prescriptif.

Cadre réglementaire

Ces propositions s'inscrivent en conformité avec le texte du Règlement sur le personnel de l'Université, selon lequel :

Art 99 § 3 « L'examen des candidatures est effectué sur la base des cinq critères suivants au moins :

- a) *l'adéquation du dossier de candidature avec le cahier des charges du poste concerné ;*
- b) *l'aptitude du candidat à la recherche ;¹*
- c) *l'aptitude du candidat à l'enseignement ;*
- d) *l'aptitude du candidat à participer aux responsabilités de gestion et d'administration ;*
- e) *l'aptitude du candidat à contribuer au rayonnement externe de l'UPER.*

Les cinq critères sont appréciés à des degrés différents, selon la fonction considérée. »

Ces critères paraissent relativement pertinents d'autant qu'ils sont susceptibles d'être diversement interprétés. Il s'en dégage toutefois une vision trop individuelle de l'aptitude, en particulier pour l'alinéa 3b), considérant que l'aptitude du candidat à la recherche doit aussi comprendre la *capacité de constituer et de développer une équipe de recherche*. Dans ce sens, le candidat doit faire preuve de compétences d'organisation, de collaboration et de communication.

¹ Une précision est apportée ensuite § 4 : « Dans l'appréciation de la production scientifique, il est aussi tenu compte du temps consacré par le candidat à d'autres activités qu'à la recherche, soit en particulier à des charges familiales ».

S'agissant de l'alinéa 3d), il s'agit d'apprécier l'*investissement* du candidat dans les activités de gestion et d'administration.

Par ailleurs, il convient de privilégier dans l'alinéa 3e) les *services à la cité*, considérant que le rayonnement scientifique est inclus dans l'alinéa réservé à la recherche et que toutes les aptitudes ici inventoriées sont susceptibles de participer au rayonnement externe de l'UPER.

Les charges familiales devront être prises en compte pour l'ensemble du dossier, toutes aptitudes confondues.

Statut et contenus du document de référence

Le document de référence est un outil d'aide à l'analyse des dossiers et à l'évaluation des candidatures. Les propositions formulées sont de trois ordres :

- 1) Elles distinguent les différentes étapes de la procédure d'évaluation :
 - *identification des candidatures* répondant aux exigences minimales de la mise au concours ;
 - *étape analytique* des dossiers des candidats sur la base d'un ensemble de rubriques descriptives liées aux 5 critères d'évaluations susmentionnés ;
 - *étape évaluative* fondée sur l'analyse descriptive des dossiers et sur les besoins et spécificités du poste, débouchant sur un choix limité de candidats ;
 - *examen approfondi des candidatures retenues* débouchant sur la décision évaluative finale de la commission.
- 2) Concernant l'étape analytique des dossiers, le document identifie un ensemble de *rubriques* qui sont liées aux 5 critères d'évaluation définis dans le cadre réglementaire. Ces rubriques peuvent être qualitatives ou quantitatives. Le document propose un inventaire détaillé des rubriques qui permet de reconnaître et de valoriser les différentes facettes qui peuvent entrer en ligne de compte dans le processus évaluatif. En fonction des postes et de leur profil scientifique et institutionnel, les candidats ne doivent pas remplir toutes les rubriques. Ce sont d'abord les instances en charge de la planification académique puis les commissions de nomination qui détermineront l'importance de celles-ci et les pondérations à établir² ; les commissions de nomination considéreront également la spécificité de chaque dossier et de chaque situation (parcours atypiques par exemple) ainsi que les charges familiales. Les commissions devront toutefois expliciter leurs critères et argumenter leur choix.
- 3) Enfin, le document propose quelques pistes de différenciation des critères en fonction des postes concernés : maître d'enseignement et de recherche (MER), professeur assistant avec prétitularisation conditionnelle (PAPC), professeur associé (PAS) et professeur ordinaire (PO).

² En effet, il revient aux instances en charge de la planification académique d'énoncer d'emblée les aptitudes spécifiques qu'elles privilégient pour un poste déterminé. Ces documents feront dès lors référence à l'étape de l'évaluation des dossiers des candidatures.

A. PROCEDURE D'EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

1. Identification des candidatures à un poste professoral

Cette étape consiste en un premier tri des dossiers visant à identifier ceux qui ne peuvent en aucune manière être retenus.

- a) Identification des candidatures non conformes aux exigences formelles de la mise au concours (en particulier concernant les titres requis) ;
- b) Identification des candidatures pour lesquelles les domaines de recherche et d'enseignement mentionnés sont manifestement sans rapport avec le cahier des charges du poste ; ne sont exclus à ce niveau que les candidatures pour lesquelles, tenant compte de ce critère, la commission est unanime ; sont donc maintenus les dossiers pour lesquels il y a doute, ou pour lesquels on n'écarte pas d'emblée l'hypothèse qu'au prix d'une adaptation (notamment au champ spécifique des sciences de l'éducation) le candidat concerné puisse occuper le poste au concours.

2. Examen des candidatures recevables ; étape analytique

Les propositions qui suivent constituent une sorte de *guide de traitement des dossiers*, qui vise à délimiter et organiser les rubriques que les commissions choisiront de valoriser plus particulièrement au regard du profil du poste et des besoins institutionnels. Ces propositions n'incluent pas d'indications sur la hiérarchie entre les rubriques, ni sur leur importance respective, considérant que cette hiérarchisation est de la responsabilité des commissions. La triangulation entre des rubriques de nature qualitative et quantitative vise une appréhension plus approfondie des aptitudes du candidat.

2.1. Aptitudes du candidat à la recherche

2.1.1. Recherches achevées et en cours

- Nature des problématiques abordées

Examen des problématiques de recherche privilégiées par le candidat : statut du candidat dans leur réalisation ; intérêt et ampleur scientifiques ; degré de pertinence eu égard au domaine indiqué au cahier des charges.

- Nature des collaborations

Examen des collaborations (locales, nationales, internationales ; réseaux) avec d'autres équipes de recherche dans le cadre des recherches mentionnées par le candidat en tenant compte de son degré de responsabilité dans ces collaborations.

- Nature des subsides

Examen des subsides et autres financements obtenus, en tenant compte du statut de l'institution de subvention, du degré de responsabilité du candidat dans la requête et des montants financiers obtenus. En ce domaine, différencier notamment :

- les subsides d'institutions scientifiques internationales ;
- les subsides d'institutions scientifiques nationales ;
- les subsides émanant d'autres institutions, non proprement scientifiques.

2.1.2. Publications

Ces rubriques sont à nuancer en fonction des éléments soulevés dans l'Annexe 1, qui apporte quelques éléments supplémentaires de réflexion sur la question de l'évaluation des publications.

- Nature des publications

Examen des publications à partir des rubriques suivantes:

- *Ouvrages scientifiques*
- *Editions d'ouvrages et/ou de revues scientifiques*
- *Chapitres dans des ouvrages scientifiques collectifs*
- *Articles dans des revues scientifiques*
- *Articles dans des revues professionnelles*
- *Autres publications scientifiques (Actes de colloques, supports éditoriaux internes, etc.)*
- *Publications de matériel didactique ou pédagogique*
- *Publications de vulgarisation*
- *Rapports de recherche*

Pour toutes ces rubriques, seront distinguées les publications *avec* et celles *sans* comité de lecture procédant à des expertises des manuscrits.

Les supports électroniques sont inclus au même titre que les autres supports éditoriaux et évalués avec les mêmes critères.

Ne sont retenus que les écrits effectivement publiés ou acceptés (avec une trace de cette acceptation) ; ne sont donc pas pris en compte les écrits en cours, en préparation ou simplement « envisagés ».

La commission de nomination veillera à ne pas sur-valoriser les publications en langue anglaise, et à ne pas sous-valoriser les publications en d'autres langues, prenant notamment soin à cet effet de s'informer sur le statut des revues scientifiques ou professionnelles de pays étrangers.

- Analyse quantitative des publications

Examen précis du volume de la production scientifique, en tenant compte de l'ampleur et du statut des publications à partir des rubriques répertoriées ci-dessus, en repérant le nombre de publications comme « premier » auteur (pour autant que cette identification soit possible) et en distinguant les publications avec ou sans comité d'expertise.

L'examen quantitatif sera modulé par la prise en compte de la durée de la carrière du candidat à un poste d'enseignant-chercheur et de l'existence de charges familiales.

- Analyse qualitative des publications

Examen de la nature et de l'impact des publications, en tenant compte des destinataires des supports de publications et de l'ampleur de leur diffusion. Seront notamment prises en considération : la diversité des supports éditoriaux, la variété des langues de publication, la nature des collaborations scientifiques, l'existence de traductions des écrits originaux, la régularité du rythme et l'actualité des publications.

2.1.3. « Rayonnement » scientifique

Les éléments suivants seront examinés en prenant en considération pour chaque rubrique l'envergure (scientifique et internationale) des responsabilités, réseaux et interventions:

a) Responsabilités éditoriales

- Direction de comités éditoriaux
- Membre de comités éditoriaux
- Membre de comités de lecture

b) Responsabilités d'un collectif de chercheurs

- Direction de groupe ou de sous-groupe de recherche (rayonnement, continuité)
- Valorisation de la recherche du collectif

c) Réseaux et instances scientifiques

- Insertion dans des groupes/équipes/laboratoire de recherche dans l'institution d'appartenance du candidat et dans d'autres institutions
- Membre d'associations scientifiques
- Organisation de manifestations scientifiques
- Expertises scientifiques ponctuelles (de diverses natures : publications, projets de recherche, institutions, etc.)
- Autres responsabilités scientifiques (contrat, accord, convention, inclusion dans des instances de financement, etc.)
- Prix et autres distinctions scientifiques et honorifiques

d) Interventions dans des manifestations scientifiques

- Conférences (plénières, invitées, tables rondes, etc.)
- Interventions (symposia, séminaires, ateliers, etc.)
- Animations/discussions, etc.

e) Encadrements de thèses de doctorat

- Direction de thèses soutenues et en cours
- Membre de jurys de thèses (soutenues).

2.2. Aptitudes du candidat à l'enseignement

Les éléments suivants seront examinés :

• Nature des enseignements donnés par le candidat

- Programmes de formation dans le cadre d'institutions de type universitaire tous diplômes confondus : intitulés et contenus des enseignements
- Programmes de formation dans d'autres cadres : intitulés et contenus des enseignements

• Autres interventions de formation

- Directions de mémoire (relevant de diplômes divers)
- Responsabilités d'encadrement et/ou de supervision pédagogique
- Interventions de formation continue hors cadre universitaire

• Qualité de ces enseignements et de ces interventions

- Examen des documents se rapportant à l'évaluation desdits enseignements

L'Annexe 2 propose quelques repères à propos de l'évaluation des aptitudes à l'enseignement.

• Investissements consentis dans la création et la gestion des programmes de formation

- Implications dans des comités de programme
- Implications dans des comités scientifiques.

Seront pris en considération la nature de la responsabilité du candidat et du mandat du comité.

2.3. Investissement du candidat dans les activités de gestion et d'administration

- Examen des engagements formalisés par le candidat dans ses institutions de rattachement
- Examen des engagements formalisés par le candidat dans des organisations scientifiques.

Seront examinés la nature et la diversité des engagements de gestion et d'administration ainsi que le degré de responsabilité du candidat.

2.4. Contributions du candidat aux services à la cité

Les éléments suivants seront pris en compte en appréciant pour chaque rubrique la nature et l'envergure des contributions :

- Organisation de manifestations en lien avec la cité
- Conférences (plénières, invitées, tables rondes, etc.) et interventions (symposia, séminaires, ateliers, etc.) en lien avec la cité
- Expertises (de diverse nature : réformes, curriculum, écoles, etc.)
- Autres responsabilités en lien avec les partenaires sociaux (mandats externes, participation à des instances de négociation, de gestion, de gouvernance, etc.)
- Elaboration de matériel pédagogique.

3. Examen des candidatures recevables ; étape évaluative

A cette étape, la commission établit une sélection restreinte de candidats dont les dossiers feront l'objet d'un examen plus approfondi. Cette sélection s'appuie sur la base d'une appréciation :

- du degré d'adéquation des activités de recherche, d'enseignement, de gestion et des services à la cité eu égard au domaine du poste ;
- de la qualité intrinsèque du dossier tenant compte des « aptitudes » et contributions examinées (respectivement à la recherche, à l'enseignement, à la gestion/administration, aux services à la cité) ;
- du contexte spécifique d'insertion du poste dans l'institution (équipe constituée ou à constituer), des caractéristiques du domaine concerné (champ disciplinaire émergent ou déjà bien institutionnalisé, par ex.), ainsi que des attentes à l'égard de son titulaire, en ce qui concerne les synergies externes (relations avec d'autres facultés, institutions, administrations, partenariats avec la cité et les associations professionnelles, par ex.) etc. ;
- de la contribution escomptée du candidat au rayonnement externe de l'institution.

4. Examen approfondi des candidatures retenues

De nouvelles procédures d'examen sont mises en œuvre, dont :

- l'évaluation du contenu des publications proposées par le candidat (deux lecteurs, avec évaluation commentée) ;
- les leçons probatoires ;
- les évaluations du corps intermédiaire et du corps étudiant ;
- les entretiens avec les candidats.

Ces différentes procédures se fondent sur les critères d'évaluation évoqués plus haut.

B. DIFFERENCIATION
DES CRITERES D'APPRECIATION DES DOSSIERS
POUR L'ACCESSION AUX POSTES DE MER, PAPC, PAS ET PO

1. Poste de MER

1.1. Domaine de l'enseignement

Le candidat devra bénéficier d'une expérience de l'enseignement, universitaire ou d'autres types de formation, et témoigner d'un intérêt pour l'enseignement universitaire.

1.2. Domaine scientifique

Le candidat devra attester d'un investissement dans le domaine de la recherche, à la fois sous l'angle d'une contribution efficace aux programmes collectifs de son unité d'appartenance, et sous l'angle de l'élaboration d'une thématique de recherche propre et de la mise en œuvre d'un projet de travail au caractère prometteur à court ou moyen terme.

Cet investissement sera confirmé par un dossier de publications comportant des écrits dans plusieurs des rubriques énoncées sous A.2.1.2, dont des revues scientifiques avec comité de lecture.

Le candidat devra également témoigner de diverses formes d'insertion dans des réseaux scientifiques.

1.3. Domaine de la gestion/administration

Le candidat devra témoigner d'un intérêt et d'une disponibilité pour les activités d'administration et de gestion, et disposer d'une bonne connaissance des structures et des modalités de fonctionnement de son institution d'attache actuelle.

2. Poste de PAPC

2.1. Domaine de l'enseignement

Le candidat devra bénéficier d'une expérience de l'enseignement, universitaire ou d'autres types de formation, et témoigner d'un intérêt pour l'enseignement universitaire.

2.2. Domaine scientifique

Le candidat devra attester d'un parcours de recherche, dont les produits seront examinés principalement sous l'angle de leur adéquation au cahier des charges du poste.

Il devra présenter un programme de recherche pertinent eu égard à ce cahier des charges.

Il devra témoigner d'une activité de publication régulière et il sera requis que son dossier comporte un nombre significatif de publications, en particulier dans des revues scientifiques et autres supports éditoriaux avec comité de lecture. Le critère majeur demeure toutefois la qualité de ces publications, en l'occurrence leur caractère innovateur et/ou prometteur.

Il devra témoigner d'une présence dans au moins deux des cinq rubriques du « Rayonnement scientifique » (responsabilités éditoriales, responsabilités d'un collectif de chercheurs, réseaux et instances scientifiques, interventions dans des manifestations scientifiques, encadrement de thèses). Il devra également, ou témoigner d'une expérience de la direction de recherche, ou manifester des dispositions pour l'organisation et la gestion du travail scientifique collectif.

2.3. Domaine de la gestion/administration

Le candidat devra témoigner d'un intérêt et d'une disponibilité pour les activités d'administration et de gestion, et disposer d'une bonne connaissance des structures et des modalités de fonctionnement de son institution d'attache actuelle.

3. Poste de PAS

3.1. Domaine de l'enseignement

Le candidat devra bénéficier d'une expérience de l'enseignement universitaire, et y avoir témoigné de capacités pédagogiques, attestées dans la mesure du possible par des informations sur les évaluations externes réalisées.

3.2. Domaine scientifique

Le candidat devra attester d'un parcours de recherche, dont les produits seront examinés principalement sous l'angle de leur adéquation au cahier des charges du poste.

Il devra présenter un programme de recherche pertinent eu égard à ce cahier des charges.

Il devra témoigner d'une activité de publication régulière et il sera requis que son dossier comporte un nombre significatif de publications, en particulier dans des revues scientifiques et autres supports éditoriaux avec comité de lecture. Le critère majeur demeure toutefois la qualité de ces publications, en l'occurrence leur caractère innovateur et/ou prometteur.

Il devra témoigner d'une présence dans au moins trois des cinq rubriques du « Rayonnement scientifique » (responsabilités éditoriales, responsabilités d'un collectif de chercheurs, réseaux et instances scientifiques, interventions dans des manifestations scientifiques, encadrement de thèses).

Il devra également, ou témoigner d'une expérience de la direction de recherche, ou manifester de dispositions pour l'organisation et la gestion du travail scientifique collectif.

3.3. Domaine de la gestion/administration

Le candidat devra disposer d'une bonne expérience de l'administration et de la gestion d'institutions de formation, et être prêt à s'engager dans les activités de l'Institution en ce domaine.

4. Poste de PO

4.1. Domaine de l'enseignement

Le candidat devra bénéficier d'une solide expérience de l'enseignement universitaire, et y avoir témoigné de capacités pédagogiques, attestées dans la mesure du possible par des informations sur les évaluations externes réalisées. Il devra avoir donné un ensemble d'enseignements universitaires en rapport direct avec les thèmes mentionnés au cahier des charges du poste.

4.2. Domaine scientifique

Le candidat devra avoir conduit plusieurs programmes de recherche autonomes, ayant fait l'objet d'une reconnaissance nationale et internationale. L'un de ces programmes au moins devra avoir un rapport direct avec le cahier des charges du poste, mais seront valorisées également les capacités du candidat à diversifier ses intérêts de recherche, à collaborer avec des chercheurs de disciplines ou de domaines voisins, et à construire des axes de recherches originaux.

Le candidat devra présenter un programme de recherche original et pertinent eu égard à ce cahier des charges.

Il devra témoigner d'une activité de publication régulière, attestée à la fois par le volume des écrits et par la diversité des formes de diffusion. Il sera requis qu'une proportion substantielle des publications ait été effectuée dans des revues scientifiques et autres supports éditoriaux avec comité de lecture.

Il devra témoigner d'une présence dans l'ensemble des cinq rubriques du « Rayonnement scientifique » (responsabilités éditoriales, responsabilités d'un collectif de chercheurs, réseaux et instances scientifiques, interventions dans des manifestations scientifiques, encadrement de thèses).

Il devra également bénéficier d'une solide expérience de la direction de recherche.

4.3. Domaine de la gestion/administration

Le candidat devra témoigner d'une solide expérience de l'administration et de la gestion d'institutions de formation, et être prêt à s'engager dans les activités de l'Institution en ce domaine.

Document approuvé par le Collège des professeurs de la Section des sciences de l'éducation, janvier 2009

Annexes

1. Evaluation des publications
2. Evaluation des aptitudes à l'enseignement.

Annexe 1 – Evaluation des publications

Le présent document tente d'apporter quelques éléments supplémentaires de réflexion sur la question de l'évaluation des publications dans les dossiers de candidature ou de renouvellement de mandat afin de préciser certains points du document principal.

La communauté scientifique internationale au sens large est de plus en plus sensible à l'évaluation des publications. Dans de nombreux pays, toutes disciplines confondues, on tente de définir des normes avec des échelles pour quantifier les publications d'un individu, d'une équipe ou d'un laboratoire. Dans certains cas, ces évaluations peuvent avoir un enjeu vital, et cet aspect de la vie scientifique n'est pas sans créer de (vives) polémiques. Nous ne remettons pas en cause ici la légitimité d'une nécessaire évaluation du nombre et de la qualité des publications. Toutefois, il faut bien reconnaître que la question n'est pas aussi simple qu'il pourrait y paraître (mais qui y croit ?), surtout dans un domaine comme les sciences de l'éducation. En effet, si celles-ci relèvent globalement du champ des sciences humaines, elles englobent certains sous-domaines qui sont étroitement liés à d'autres champs (sciences, sciences sociales, etc.) ayant des pratiques en termes de publication très différentes (importance ou non des livres sur les revues internationales, nature des colloques, etc.). En particulier, à l'échelle internationale, ou dans certaines disciplines, l'accent est souvent mis prioritairement (voire exclusivement) sur les articles dans les revues scientifiques. Or ce ne sont pas les seuls types de publications.

Dans un premier temps, nous traiterons de l'ensemble des publications, puis dans un second paragraphe, nous nous centrerons plus spécifiquement sur la question des articles dans les revues, non que nous y accordions plus d'importance, mais plutôt en réponse à la tendance majoritaire pour montrer les limites d'un tel choix.

1. Comment différencier les publications

Dans le document, nous avons proposé une catégorisation des différents types de publications. L'évaluation du dossier de publications nécessite la prise en compte du type de publications, et de la qualité dans chaque type. Ces différents types de publications que sont les livres, les articles dans des revues, les chapitres de livres, les actes de colloques, les publications de vulgarisation, etc., jouent des rôles différents tous importants et méritent à ce titre d'être évaluées d'une façon qualitative.

Il nous paraît impossible de donner des règles absolues tant la question est complexe. Toutefois, nous proposons ci-dessous un ensemble de recommandations, qu'il appartiendra à chaque commission de mettre en œuvre en prenant en compte les divers aspects de l'activité scientifique de chaque candidat.

Pour les livres, plusieurs points doivent être pris en compte. La qualité de l'éditeur, voire de la série ou de la collection, où le livre a été publié est à considérer.

La taille de l'ouvrage et l'étendue de sa diffusion sont aussi à prendre en compte, quoique avec prudence, surtout pour des domaines qui touchent par nature des publics restreints.

Ecrire une monographie ou coordonner un ouvrage collectif sont deux aspects bien distincts de l'activité scientifique et ont des fonctions bien spécifiques. La coordination de tout ou partie des actes d'un colloque publiés sous la forme d'un ouvrage peut avoir autant de valeur qu'un ouvrage collectif, s'il est attesté qu'un réel travail de relecture et de sélection a été effectué sous le contrôle d'un comité scientifique. Il ne nous semble pas possible d'établir une claire hiérarchie entre l'écriture d'une monographie et la coordination d'un ouvrage collectif. Toutes deux sont des éléments importants d'un dossier.

Diffuser les travaux d'un colloque international a certainement plus de valeur que la participation à un colloque national. Il faut néanmoins évaluer la réelle portée internationale d'un colloque ou au contraire peser l'impact, parfois important, d'un colloque national seulement. Il y a aussi lieu de distinguer les colloques avec et sans comité scientifique et surtout de s'assurer de la présence ou non d'une évaluation des communications, seul gage de la qualité. Il faut aussi distinguer la publication des conférences invitées, des communications soumises. Les premières attestent de la notoriété du candidat et sont donc plus valorisantes, mais les deuxièmes peuvent être le gage d'une vitalité scientifique.

Ces points ne peuvent pas se juger de façon absolue et à la seule aune de la liste des publications, tant leur appréciation est liée à un ensemble d'éléments dans l'activité scientifique des personnes.

Pour résumer, l'évaluation chiffrée en termes de nombres de publications de rangs A, B ou C, de livres, etc... ne saurait être suffisante pour rendre compte de la qualité des publications d'un dossier. Celle-ci doit être assortie d'un certain nombre de données plus qualitatives propres à prendre en compte certaines spécificités importantes qui sont à évaluer plus finement dans chaque cas et ne peuvent faire l'objet d'une grille prédéfinie. Cette tâche ne saurait être autrement définie que sous la souveraineté scientifique de chaque commission ad hoc.

2. Classification des revues

On établit généralement une séparation assez nette entre :

- revue scientifique (avec comité de lecture)
- revue professionnelle ou de vulgarisation (sans comité de lecture)

Or, cette distinction n'est pas aussi évidente. En effet, il est souvent important de savoir sur quel type de relecture et d'exigence se base le comité de lecture. Les cas peuvent être très variés et jouer grandement sur la qualité de la revue. De plus dans une même revue, les articles peuvent être de qualités très inégales.

Par ailleurs, dans la première catégorie, on distingue généralement le degré d'internationalité de la revue. Mais là aussi, les situations ne sont pas aussi tranchées. En particulier le fait de publier en anglais ne saurait être ni le seul critère à prendre en compte, ni un critère indispensable. Il existe des revues internationales qui publient en français, en espagnol, en allemand, en italien, etc.

L'usage de banques de données où les revues sont répertoriées en A, B ou C est de plus en plus répandu. Il est certainement important de se référer à titre informatif à des classements des revues selon des normes externes. En complément à cette annexe, nous présentons un petit test que nous avons fait et qui engage à la prudence dans l'usage de ces listes. Il est évident qu'il ne faut pas se limiter à ce genre de classement dont on sait qu'il n'est que partiel (voire partial). D'une façon générale, on a intérêt à utiliser une liste la plus large possible en regroupant tous les classements connus et en choisissant systématiquement le classement le plus élevé.

A cette mesure très sommaire, doivent s'adjoindre plusieurs autres critères d'appréciation, plus qualitatifs, que nous évoquons ci-dessous, sous forme d'une liste non exhaustive.

- Prendre en compte, indépendamment de la nature des revues, la qualité intrinsèque des articles. Un article co-écrit peut être le signe d'un vrai travail de collaboration (auquel cas la notion de premier auteur n'est pas pertinente), il n'y a donc pas lieu de systématiquement péjorer un article co-écrit par rapport à un article écrit seul ou comme premier auteur.

- Considérer la variété ou au contraire l'unité des thèmes abordés dans les articles sur une même période (repérer les sujets surexploités dans des publications à répétition, ou au contraire les innovations, etc.).

- Apprécier la plus ou moins grande facilité à publier dans des revues selon le domaine du poste en jeu. On sait en effet que, dans certains champs émergents ou d'audience moindre, la rareté des revues est un frein à la publication.

- Ne pas se limiter aux seules publications à caractère scientifique. En sciences de l'éducation, les publications à destination des enseignants et des professionnels de l'éducation ont une grande importance et nécessitent souvent un travail de vulgarisation substantiel qui mérite d'être reconnu comme faisant partie intégrante du travail de chercheur en éducation.

- Plus globalement, il convient de prendre en compte la variété des revues de publication, de même que les efforts faits parfois pour publier dans des revues en marge, voire hors du cocon.

- etc.

COMPLEMENT A L'ANNEXE 1

Nous nous sommes « amusés » à réaliser un petit test qui a pour seule prétention de nous donner à réfléchir sur la difficulté à établir une hiérarchie dans le classement des revues.

Il ne s'agit en aucun cas de tenter d'évaluer la qualité des publications de notre Section, mais de montrer sur la base de ce que nous connaissons que le classement des revues ne donne pas que des résultats satisfaisants (doux euphémisme...).

Nous avons utilisé deux bases de données, qui ont parfois défrayé la chronique...

La première est celle de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

- AERES a répertorié et classé 6630 revues de sciences humaines³.

<http://www.aeres-evaluation.fr/La-liste-des-revues-scientifiques>

Dans ce classement, l'AERES distingue par ordre décroissant :

Rang A : Revue Internationale

Rang B : Revue nationale à ouverture internationale

Rang C : Revue nationale

Mais l'European Reference Index for the Humanities (ERIH) avec des critères plus stricts classe moins de 500 revues selon les 3 catégories :

1) *Journals category A: i.e. high-ranking international publications with a very strong reputation among researchers of the field in different countries, regularly cited all over the world.*

2) *Journals category B: i.e. standard international publications with a good reputation among researchers of the field in different countries.*

3) *Journals category C: research journals with an important local / regional significance in Europe, occasionally cited outside the publishing country though their main target group is the domestic academic community.*

A titre informatif, nous avons utilisé les classements de ces deux organismes sur l'ensemble des revues dans lesquelles les membres de la SSED ont publié entre 2003 et 2006 (voir tableau en fin de document).

Il faut bien entendu prendre des précautions quant à l'usage de ce sondage. En effet, nous n'avons fait le travail que pour quatre années, de plus, les revues prises en compte ne sont pas pondérées par le nombre de publications que nos collègues y ont produites (une revue dans laquelle un seul article est paru entre 2003 et 2006 pour tous les membres de la SSED compte autant qu'une revue qui aurait vu 15 articles issus de nos rangs !). Ce sondage avec ses limitations nous semble néanmoins instructif. Le tableau qui en rend entièrement compte se trouve à la fin de ce document, nous résumons ci-dessous les principales données.

Entre 2003 et 2006, les membres de la SSED ont publié dans 71 revues scientifiques (encore une fois le nombre de publications dans chaque revue n'est pas pris en compte !).

Sur ces 71 revues, seules 8 (11%) apparaissent dans la base ERIH : 3 en A, 3 en B et 3 en C, alors que 26 (37%) apparaissent dans la base de l'AERES (qui comporte 6630 entrées !) dont seulement 9 dans le champ des sciences de l'éducation, et 7 en A, 13 en B et 6 en C.⁴

Ces résultats qui sont à manipuler avec prudence devraient au moins nous engager à la réflexion sur la pertinence des classements des revues...

³ Un fichier excel créé à partir de la base internet le 12/11/08 est à votre disposition auprès de JL Dorier.

⁴ Signalons que certaines revues du tableau ne sont pas répertoriées dans les deux listes. Par exemple, la Revue suisse des sciences de l'éducation ne figure pas dans la base AERES.

Liste des revues dans lesquelles les membres de la Section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève ont publié entre 2003 et 2006

ORIS (articles scientifiques)

Nom des revues	ERIH	AERES
Annales de didactique des mathématiques et des sciences cognitives (Strasbourg)		
Annali di storia dell' educazione (histoire de l'éducation)	C	A
Assessment in Education		C
Beiträge zur Lehrerbildung		
Bulletin de l'association pour la recherche interculturelle		
Bulletin de Psychologie		C
Bulletin suisse de linguistique appliquée		C
Cadernos de Pesquisa		
Cahier d'histoire du mouvement ouvrier		C
Cahier du français contemporain		
Cahiers de la section des sciences de l'éducation		
Cahiers du CEMRIC (Centre d'Etudes des Migrations et des Relations Interculturelles, université strasbourg)		
Cahiers internationaux de psychologie sociale		B
Canadian Journal of Science, Mathematics and Technology Education		
Carnets de bord. Revue de jeunes chercheurs en sciences humaines		
Cartable de Clio		C
Cognition		A
Discourse Studies		A
Dossier des sciences de l'éducation		B
Education et francophonie		
Education et Didactique		B
Education et sociétés (revue internationale de sociologie de l'éducation)	B	B
Educational Studies in Mathematics		
Ensenanza de las ciencias sociales		
Estudios de Psicologia		C
Ethnographiques.org		A
European Educational Research Journal	A	
Faits de langues		B
Formation et pratiques d'enseignement en questions (revue des HEP de SR et du Tessin)		
Histoire, épistémologie, langage		
International Journal of Mathematical Education in Science and Technology		
International Journal of Psychology		B
Interpreting (international journal of research and practice in interpreting)		A
Journal de la société ouest-africaine de chimie		
Journal für Schulentwicklung		
L'année de la recherche en sciences de l'éducation		B
L'éducation en débat : analyse comparée		
La lettre de L'AIRDF (anciennement de la DFLM)		
La matière et l'esprit (revue interdisciplinaire, université de Mons, BE)		
Le Cartable de Clio		
Les Cahiers THEODILE		
Les dossiers des Sciences de l'Education		B
Les sciences de l'éducation en question		
Les sciences de l'éducation Pour l'ère nouvelle		B
Mesure et évaluation en éducation		

Neurocase		B
Notions en Question, revue de l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay/Saint-Cloud		
Ouvert (l')		
Paedagogica historica	A	B
Pátio. Revista pedagógica		
Pratiques		
Questions vives		
Raisons Educatives		A
Recherches en Didactique des Mathématiques	C	B
Repères (Revue des IREM)		
Revista de Estudos da Linguagem		
Revue de l'Université de Bruxelles		
Revue de psychologie de la motivation		
Revue française de pédagogie	A	A
Revue internationale de psychosociologie		
Revue internationale d'éducation	B	
Revue internationale des sciences de l'éducation		
Revue suisse d'histoire		
Revue suisse de science politique		
Revue Suisse des Sciences de l'Education	B	
Sociedad española de educación comparada		
Spirale (revue de recherches en éducation)		B
Texto !		
Thérapie psychomotrice et recherches		
Traverse		
Zeitschrift für pädagogische historiographie	C	

Annexe 2 – Evaluation des aptitudes à l'enseignement

Ce document propose quelques repères destinés aux candidats et aux commissions de renouvellement et de nomination à propos de l'évaluation des aptitudes à l'enseignement. Concernant les informations à retenir pour cette évaluation :

- Privilégier les informations qui relèvent des compétences générales à enseigner. Les informations spécifiques (par exemple portant sur la qualité des interactions pendant un cours, sur les modalités d'évaluation choisies dans un séminaire...) sont peu fiables pour des comparaisons entre plusieurs dossiers.
- Ne pas prendre en compte les aspects contextuels, programmatiques, propres aux caractéristiques des étudiants ou spécificités des cours (par exemple, la place d'un cours dans le programme, les conditions d'enseignement, la participation des étudiants, la personnalité de l'enseignant, ...).
- Examiner, si possible, différents formats d'enseignement : cours, séminaire, atelier, laboratoire, stage...

Les résultats bruts de l'évaluation des enseignements par les étudiants ne sont pas exigés dans les dossiers de candidature (libre choix). Le candidat peut rédiger un *commentaire interprétatif* des résultats de l'évaluation de ses enseignements. A titre d'exemple, il peut indiquer dans ce commentaire :

- des éléments de satisfaction par rapport à ses options pédagogiques (exposé, enseignement par projets ou par résolution de problèmes, usage des TIC, études de cas, exposés interactifs, etc.)
- des éléments de régulation qu'il a apportés (ou qu'il compte apporter) en fonction des avis des étudiants, des pairs, de la hiérarchie ;
- des informations contextuelles qui expliquent certains résultats (caractéristiques et conditions des enseignements).

A propos de l'évaluation des enseignements par les étudiants :

- Il s'agit de considérer avec prudence les évaluations basées sur l'avis de moins de 10 étudiants ; de même si le nombre de cohortes concernées est faible (moins de cinq).
- Les recherches montrent que les étudiants ne sont pas toujours des mesures fiables, leurs avis varient en fonction de facteurs contextuels ; la plupart des étudiants n'ont pas les compétences à évaluer la qualité des contenus dispensés ; des risques de marchandisation de l'enseignement sont possibles ; un taux élevé de satisfaction peut être le fruit d'exigences revues à la baisse par exemple.
- Les avis des étudiants représentent une source d'information intéressante dans une logique d'évaluation *formative*. Dans une évaluation administrative, ils sont intéressants dans le cadre d'une triangulation de plusieurs sources d'informations quantitatives et qualitatives.

La triangulation de plusieurs sources d'information et la triangulation des points de vue de plusieurs évaluateurs sont des facteurs de fiabilité et de crédibilité de l'évaluation :

- Confronter l'appréciation de plusieurs évaluateurs sur les dossiers et sur les prestations des candidats, l'intersubjectivité devenant source d'objectivité.

En plus des informations sur les enseignements et interventions de formation, l'investissement du candidat dans des activités liées à l'enseignement peut être examiné au travers notamment de :

- son implication dans des comités de programme
- sa participation à la conception de programmes, de cours, de modules de formation
- la conception de matériel d'enseignement
- l'intégration des TIC dans ses enseignements
- sa participation à des séminaires de formation
- ...